

## SYNTHESE DU CONTEXTE PHYSIQUE

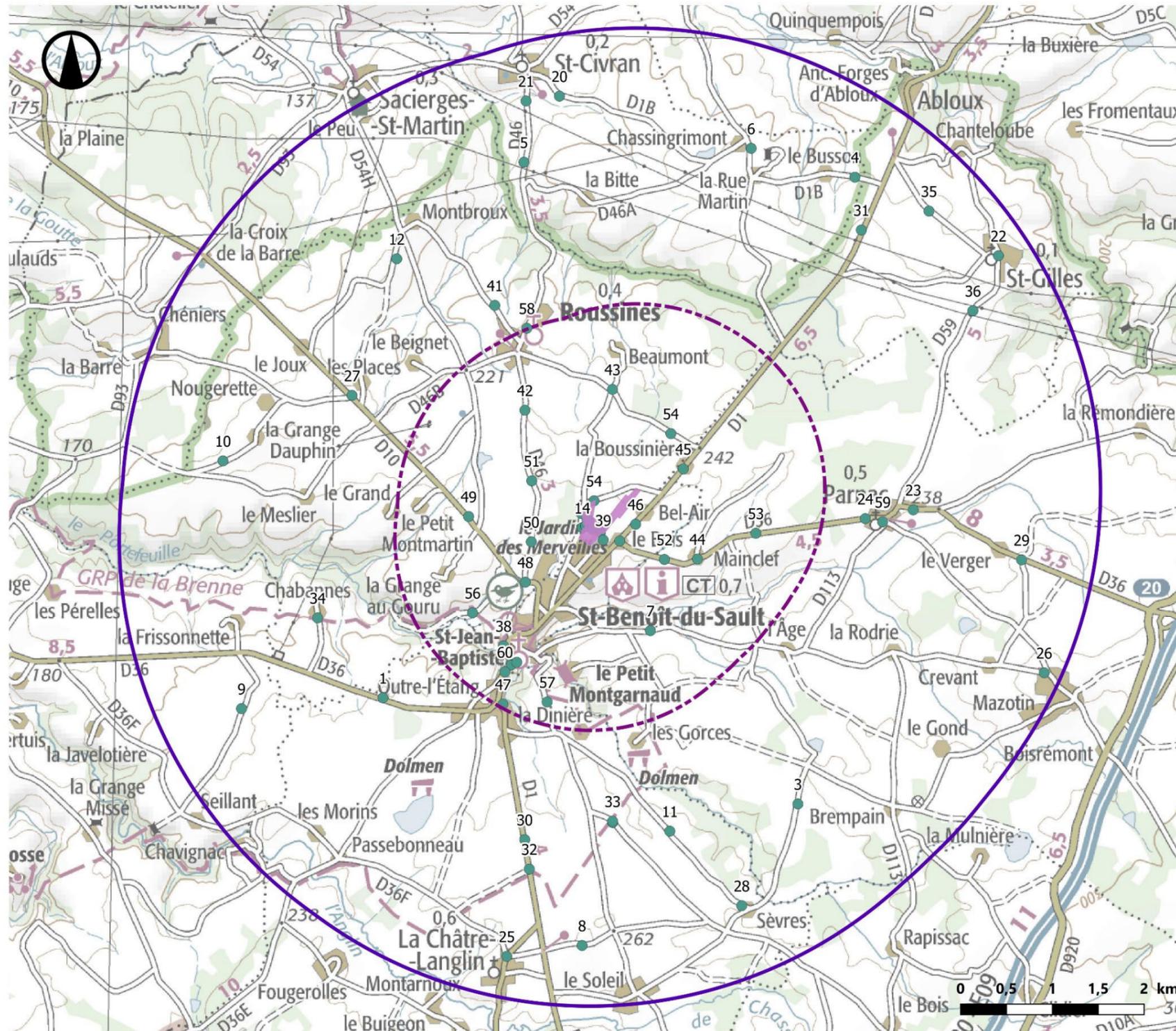
La zone d'implantation potentielle du projet de Saint-Benoît-du-Sault prend place sur les contreforts du Massif central, dans le Boischaut Sud, sur un site composé d'une zone agricole à l'ouest et d'une ancienne piste d'aviation à l'est. Le réseau hydrographique local est peu dense et composé essentiellement de l'Anglin, de l'Abloux et de leurs affluents. Une nappe phréatique est localisée sous la zone d'implantation potentielle.

Le climat est océanique altéré. Les risques d'inondation et de mouvements de terrain sont faibles malgré une exposition locale de la zone aux phénomènes d'inondations de cave et de retrait et gonflement des argiles. Les risques de tempête, de feux de forêt, de séismes et de foudroiement sont faibles tandis que les risques de grand froid et de canicule sont modérés.



### 3 CONTEXTE PAYSAGER

Le Maître d'Ouvrage a confié au bureau d'études paysager ATER Environnement l'évaluation des impacts paysagers du parc photovoltaïque projeté.



Carte 18 : Localisation des illustrations

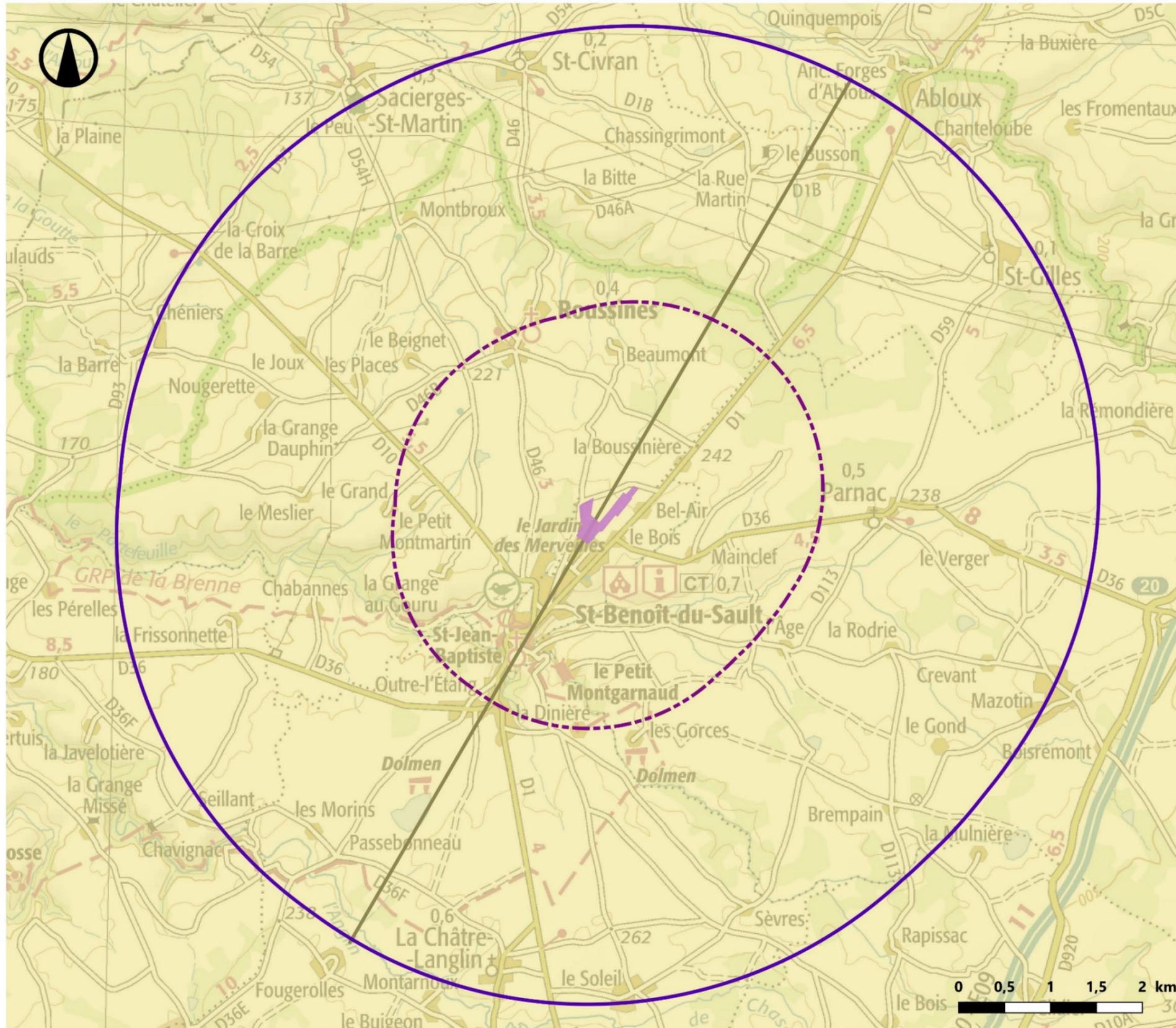
Projet de parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault (36)  
Permis de construire

### Localisation des illustrations



Mars 2022

Sources : IGN 100®,  
Copie et reproduction interdites



# Unités paysagères



Mars 2022

Sources : IGN 100®, Atlas des paysages de l'Indre  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Unités paysagères**
- Boischaud Méridional

Carte 19 : Les unités paysagères

## 3 - 1 LE GRAND PAYSAGE

### 3 - 1a Unités paysagères et grands ensembles paysagers

Le projet de centrale solaire de Saint-Benoît-du-Sault se situe dans le département de l'Indre (36). Une seule et même unité paysagère compose l'intégralité du périmètre d'étude du projet : le Boischaut Méridional.

**Le Boischaut Méridional :** « Le Boischaut Méridional c'est une multitude d'horizons proches qui s'accordent, se croisent et se décalent sans jamais se heurter, comme les vagues d'une mer houleuse. Les plans sont nets et pourtant se fondent en douceurs les uns aux autres. Ici, le plan d'un bois révèle la courbe d'une prairie et dissimule la silhouette d'un hameau perché sur la crête d'une colline. Plus loin, un léger coteau met en relief la structure tendues de haies bocagères ou les courbes d'une route. Là-bas, les toits d'un groupe de fermes, la texture d'un labour, ou le vent soutenu d'une prairie ravivent l'abondante mollesse d'une végétation arborée. Au sein de cette abondance d'horizons, rares sont les motifs mis en exergue et s'individualisant parfaitement au plan moyen. Il faut attendre la rencontre d'un village déjà conséquent ou celle d'un cours d'eau pour que le plan moyen s'anime d'un motif un tant soit peu prégnant. »

« Ici, les horizons n'appartiennent pas à des entités voisines : ils sont issus du pays lui-même. Bien que constitués de motifs identiques, les horizons du Boischaut Méridional diffèrent grandement. [...] Tout d'abord, ce sont des espaces d'un rapport d'échelle différent : bien que d'amplitude sensiblement identique, le relief en est sans doute la première cause. Au sud, le relief est très découpé et contourné comme une fine dentelle, les espaces sont étroits et les horizons très proches. Le modèle aurait tendance à être plus nerveux, mais les bois et les haies se pressent et l'étouffent presque. Les motifs d'accompagnement des horizons que sont les haies, les bois, les lignes de crêtes ou les silhouettes de village, s'étirent plus longuement et confèrent au pays une certaine longueur. »

« Le Boischaut méridional est ponctué de villages compacts, aux maisons serrées et distribuées d'une manière organique et concentrées sur les structures locales du relief. [...] La Châtre, Cluis, Saint-Benoît-du-Sault, ont bénéficié de particularités de relief originales qui sont encore très lisibles. »

*D'après l'Atlas des Paysages de l'Indre.*

1



Figure 14 : Le bocage du Boischaut Méridional depuis la D36 à l'ouest de Saint-Benoît-du-Sault (© ATER Environnement, 2022)

2



Figure 15 : La succession de plans paysagers caractéristique du Boischaut Méridional, (© ATER Environnement, 2022)



Figure 16 : Le paysage semi-fermé du Boischaud Méridional depuis le sud-est de l'aire d'étude éloignée (© ATER Environnement, 2022)



Figure 18 : Le bocage et les boisements dessinent une multitude de clairières agricoles (© ATER Environnement, 2022)



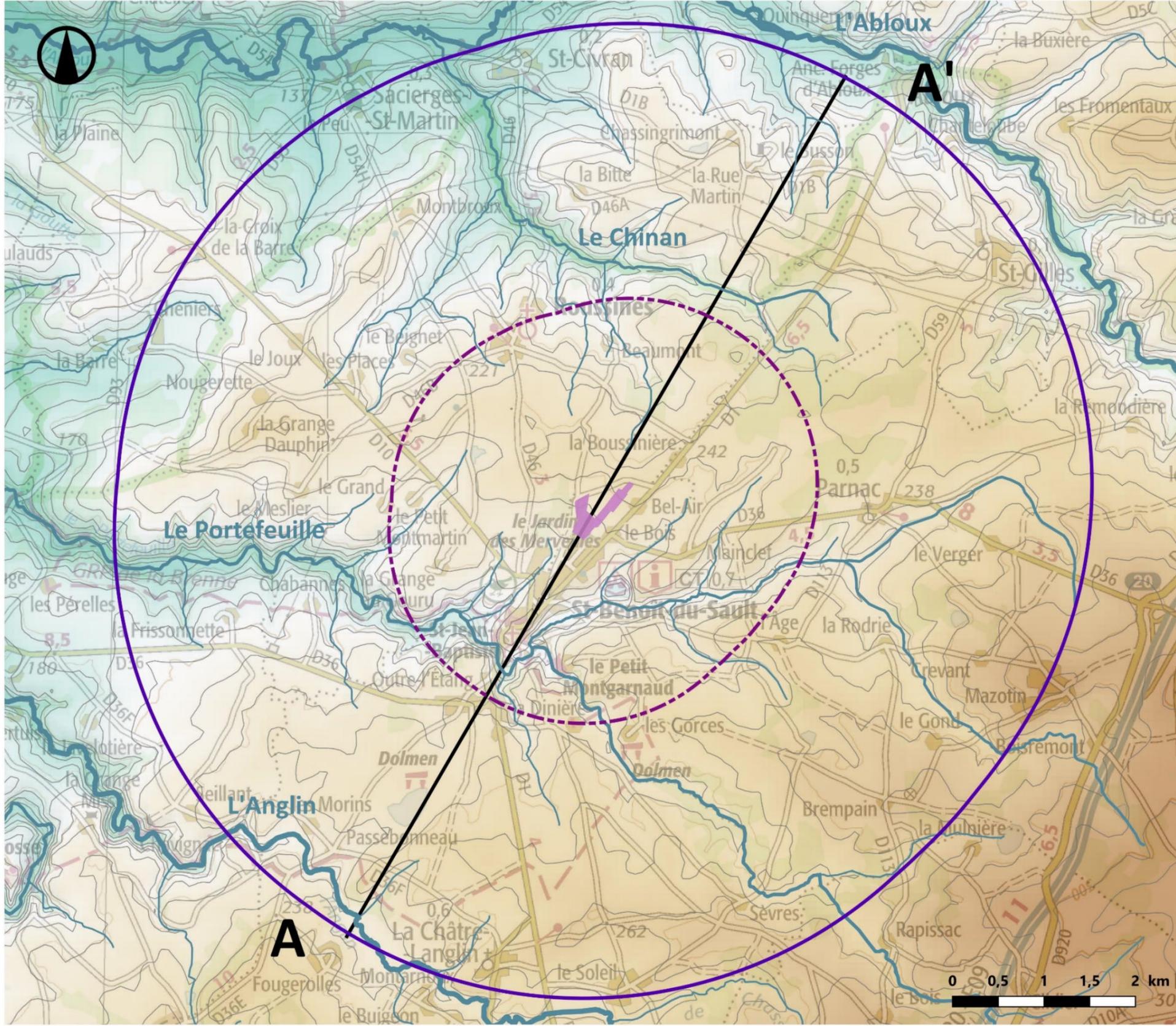
Figure 17 : Les lignes bocagères dessinent divers plans paysagers et rythment le paysage (© ATER Environnement, 2022)

# Relief et hydrographie



Mars 2022

Sources : IGN 100®, BD Alti, BD Carthage  
Copie et reproduction interdites



## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Hydrographie**
- Cours d'eau
- Relief (mètre NGF)**
- 100
- 150
- 200
- 250
- 300
- Courbes de niveaux
- Trait de coupe

Carte 20 : Relief et hydrographie

### 3 - 1b Relief et hydrographie

La coupe topographique ci-après permet de mieux appréhender les spécificités des différentes aires d'étude, en mettant en lumière les reliefs et les différents filtres (végétaux, bâtis, etc.) existants ainsi que les espaces sensibles.

Le territoire d'étude se compose de vastes prairies agricoles rythmées par des haies bocagères. Ces dernières créent ainsi des filtres visuels successifs, réduisant les vues lointaines. Par ailleurs de nombreuses masses boisées ponctuent les plaines et offrent des barrières visuelles à faible et longue distance. C'est le cas en particulier du Bois de Chinan au nord-est et de la dense végétation accompagnant la vallée du Portefeuille de l'ouest au sud-est. La zone d'implantation potentielle s'installe sur le plateau du Boischaud Méridional présentant de faibles variations altimétriques, laissant présager des vues lointaines en direction du projet. Celles-ci sont néanmoins limitées par les légères ondulations topographiques et par la présence de masses boisées, fermant régulièrement l'horizon.

La moitié ouest des aires d'étude est relativement marquée par les entailles des vallées du Chinan, du Portefeuille et de l'Anglin, toutes parallèles et orientées nord-ouest/sud-est. Elles sont par ailleurs le siège d'implantation de nombreux bourgs et lieux-dits, et s'accompagnent d'une ripisylve plutôt dense. Dès lors, les bourgs en creux de vallée sont partiellement protégés des vues en direction du projet grâce à la végétation et à la variation de relief.

La zone d'implantation potentielle prend place sur l'ancien aérodrome de Saint-Benoît-du-Sault à proximité d'un des bras du ruisseau du Portefeuille. Si sa position en hauteur laisse présager une visibilité accrue à l'échelle du territoire d'étude, l'existence d'une végétation bocagère dense à ses abords filtre la plupart des perceptions visuelles. La zone d'implantation potentielle présente un relief plutôt plan avec toutefois une légère inclinaison topographique d'ouest en est, passant de 239 mètres d'altitude à 231 mètres mais aussi du nord-est au sud-ouest passant de 246 mètres d'altitude à 219 mètres.



Figure 19 : La vallée de l'Abloux depuis Chassingrimont (© ATER Environnement, 2022)



Figure 20 : La vallée du Portefeuille au sud de Saint-Benoît-du-Sault (© ATER Environnement, 2022)



Figure 21 : La vallée de l'Anglin au niveau du hameau du Soleil (ATER Environnement, 2022)



Figure 22 : Le plateau du Boischaud Méridional au profil plutôt plan (ATER Environnement, 2022)

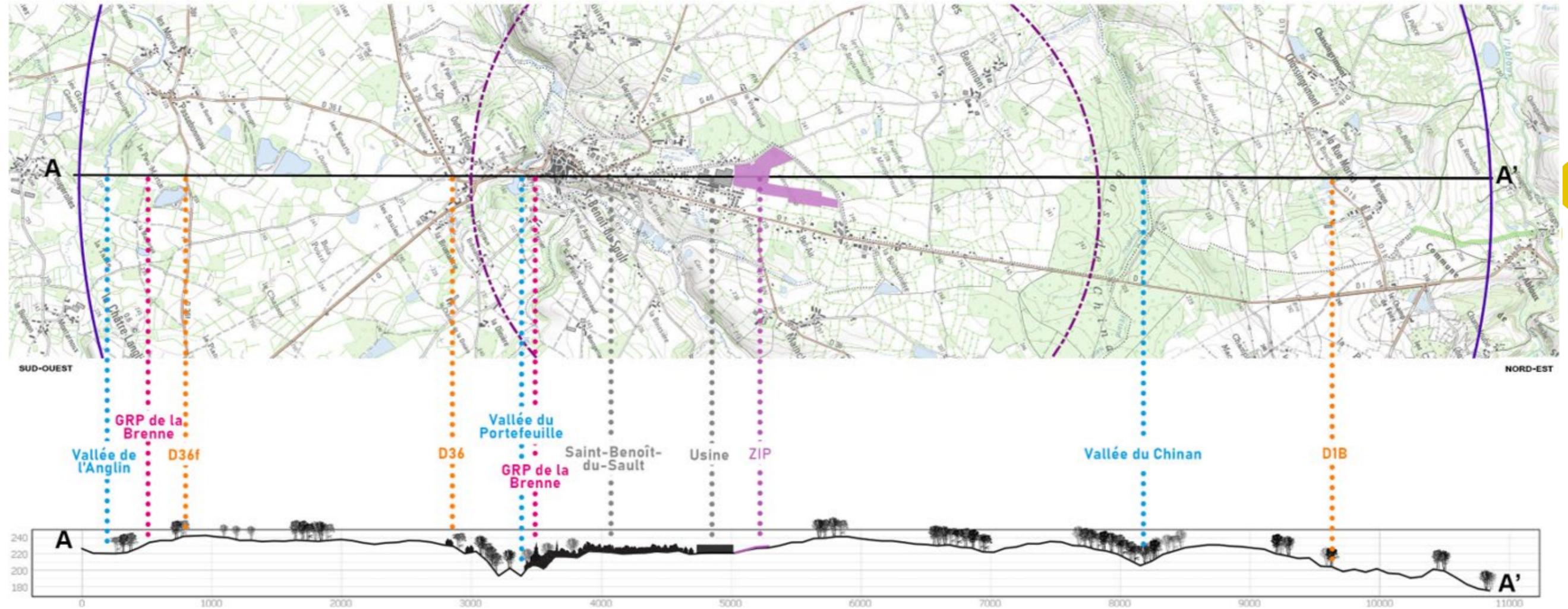


Figure 23 : Coupe AA'- nord-sud (exagération verticale de facteur 5) (@ ATER Environnement, 2022)

Cette coupe topographique permet de mieux appréhender les spécificités des différentes aires d'étude, en mettant en lumière les reliefs et les différents filtres (végétaux, bâtis, etc.) existants ainsi que les espaces sensibles.

Elle illustre le profil plutôt plan du plateau du Boischaud Méridional avec néanmoins quelques ondulations ponctuelles provoquées par le passage de petites vallées. La vallée du Portefeuille au sud-ouest de Saint-Benoît-du-Sault est plus prononcée que celles du Chinan et de l'Anglin.

La zone d'implantation potentielle marque le nord du bourg. Elle subit une légère inflexion en direction du nord-est, et est par ailleurs ceinte de boisements et de haies bocagères, limitant considérablement les interactions visuelles avec le reste du territoire.

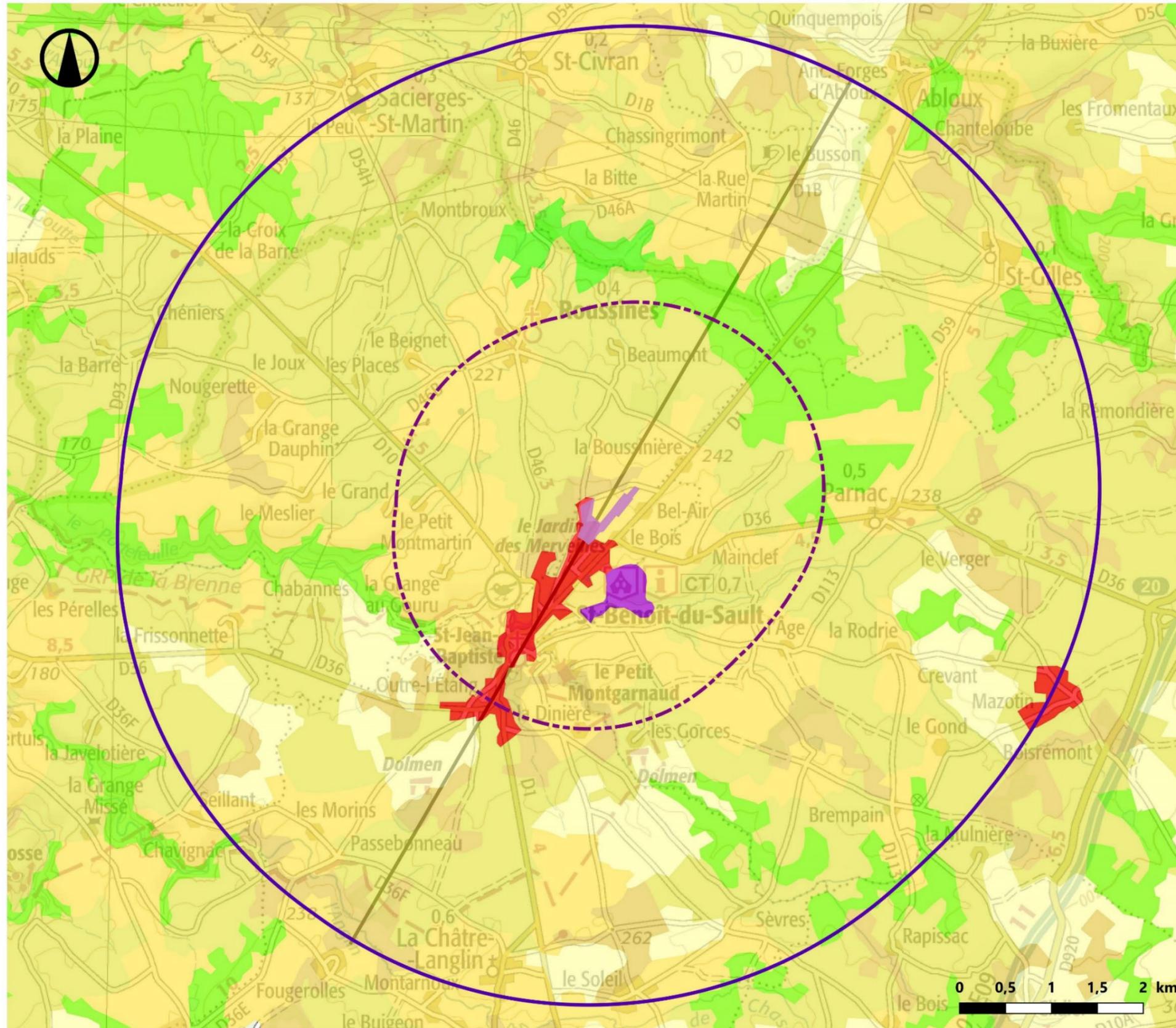
D'une manière générale, cette coupe témoigne de l'importance du couvert végétal sur l'ensemble des aires d'étude, décliné en bois, boisements ou haies. La densité végétale couplée aux légères ondulations du relief ne peut permettre que de rares visibilités de la zone d'implantation potentielle.

# Occupation du sol



Mars 2022

Sources : IGN 100®, CLC 2018  
Copie et reproduction interdites



## Légende

Zone d'implantation potentielle

### Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

### Occupation du sol

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 131 - Extraction de matériaux
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 - Forêts de feuillus
- 313 - Forêts mélangées

Carte 21 : Occupation du sol

Projet de parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault (36)  
Permis de construire

### 3 - 1c Occupation du sol et ambiances paysagères

La carte ci-avant montre que le projet de centrale solaire de Saint-Benoît-du-Sault va s'insérer dans un espace marqué par l'agriculture, les prairies constituant la majeure partie des systèmes cultureux.

Toutefois malgré cette dominance agricole, de nombreuses haies bocagères ceinturent les parcelles et obstruent les visibilités lointaines. L'observateur se trouve de ce fait baigné dans des paysages semi-fermés par la présence de boisements plus ou moins importants. Au nord-est, le bois de Chinan génère un paysage fermé par la densité de l'espace forestier qu'il constitue. D'autres boisements et ripisylves accompagnent les vallées et particulièrement celle du Portefeuille de l'ouest au sud-est. Ainsi malgré la présence majorante de parcelles cultivées, le motif végétal est omniprésent dans le paysage.

Les seuls tissus urbains discontinus remarquables sont ceux de Saint-Benoît-du-Sault au centre du territoire d'étude et de Mazotin à l'extrême est.

La zone d'implantation potentielle s'installe au nord de Saint-Benoît-du-Sault au niveau de l'ancien aérodrome de l'usine SITRAM. Le site se compose d'espace de prairies. Il est cerné par des boisements qui limitent considérablement les interactions visuelles avec l'extérieur.

10



Figure 24 : Vue sur la dense ripisylve de la vallée du Portefeuille (© ATER Environnement, 2022)

11



Figure 25 : Une trame bocagère régulière qui ferme le lointain (© ATER Environnement, 2022)

12



Figure 26 : Parcelles cultivées entrecoupées de haies et boisements donnant naissance à des clairières agricoles (© ATER Environnement, 2022)

Malgré un caractère à dominance agricole et un relief relativement plan, l'omniprésence de la trame arborée génèrent un paysage majoritairement semi-fermé. Elle se décline en divers motifs (bois, boisements, ripisylves, haies) et tend à cloisonner l'espace façonnant ainsi de nombreuses clairières agricoles. Les vues sont donc globalement courtes, rapidement bloquées par les lisières boisées. C'est le cas de la zone d'implantation potentielle, espace enfriché et cerné de boisements et de bocages qui limitent les interactions visuelles avec le reste du territoire d'étude.

### 3 - 1d Notion de mutation paysagère

La sensibilité d'un paysage ne peut pas s'évaluer uniquement en tenant compte de la visibilité ou non de la zone d'implantation potentielle. En effet, l'implantation du projet peut générer des modifications sur d'autres éléments du paysage, comme des boisements, des chemins, des nivellements, notamment à l'échelle de la zone d'implantation potentielle. Ces changements peuvent parfois être perceptibles à distance, et modifier la manière dont un observateur perçoit le paysage ou la zone d'implantation potentielle. On appellera ce type d'évolution des « mutations » du paysage. Ces mutations vont dépendre du projet de centrale solaire, et ne sont donc pas quantifiables au moment de l'état initial. Toutefois, il est possible d'anticiper le type de mutation possible, et donc d'évaluer la sensibilité du paysage à ce type de mutation.

A titre d'exemple, si une zone d'implantation potentielle est densément boisée, un défrichement sera peut-être nécessaire. Un défrichement modifierait la silhouette de la zone d'implantation potentielle. Il y aurait donc mutation de l'existant. Au stade de l'état initial, il est impossible de savoir l'ampleur de cette mutation, ni même si elle aura lieu. En revanche, on peut tenir compte de cette mutation potentielle et évaluer la sensibilité du paysage vis-à-vis de cette mutation.

**Le terme de mutation englobe donc les modifications du paysage qui pourraient être associées au projet. Les paysages sont ainsi plus ou moins sensibles à un certain type de mutation.**

#### 3 - 1a Focus sur la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle, d'une superficie d'environ 12,7 hectares entièrement clôturée et inaccessible au public, se situe sur le territoire communal de Saint-Benoît-du-Sault. Elle prend place sur l'ancien aérodrome privé de l'usine SITRAM dont on devine encore les vestiges de la piste d'atterrissage. Le site n'est plus en activité aujourd'hui et la végétation spontanée a conquis les anciens aménagements du site. La topographie est plutôt plane, avec toutefois une faible déclinaison du relief d'ouest en est, passant de 239 mètres d'altitude à 231 mètres mais aussi du nord au sud allant de 246 mètres d'altitude à 219 mètres.

La zone d'implantation potentielle s'organise en trois parties dont une route d'accès existante forme le trait d'union.

Un espace de prairie entretenue compose le nord de la zone d'étude. Un talus enherbé vient casser la planéité de cette partie du site. (Photographies n° 15 et 18)

Au nord-est, la zone d'étude épouse l'intégralité de l'ancienne piste d'atterrissage de l'aérodrome dont les haies bocagères qui bornent le site en marquent les limites. (Photographie n° 13). Cernée par la végétation, la piste, d'une longueur de 700 mètres, crée une perspective visuelle profonde dans le paysage du site.

Enfin au sud-ouest, entre le chemin d'accès et les bâtiments de l'usine SITRAM, la zone d'implantation potentielle se compose de trois grands bassins de rétention, aujourd'hui renaturalisés en marres. Les talus des bassins sont investis par des arbustes, notamment des genêts et les roseaux habillent les anciens bassins (photographies n°15 et 17).

Un bâtiment de stockage en taule prend place à l'intersection entre la piste d'atterrissage et le chemin d'accès qui traverse la zone d'étude.

Concernant les limites du site, elles sont physiques sur le flanc ouest, où la zone d'implantation longe la route de Ganne séparée d'elle par une clôture grillagée. Au nord et à l'est, les limites sont plus floues, bordées par la présence de haies bocagères. Au sud, un talus enherbé forme une frontière naturelle avec les habitations situées en contre-bas. Enfin, les bâtiments de l'usine SITRAM marquent la limite sud-ouest de la zone d'étude.

La présence de boisements au nord et à l'ouest et de haies au nord-est et à l'est limite considérablement les interactions visuelles avec l'extérieur du site. Seuls les bâtiments de l'usine, certaines habitations ainsi que le château d'eau sont perceptibles à l'arrière-plan en direction du sud.

Ancien site industriel délaissé, la zone d'implantation potentielle se veut propice à l'installation d'une nouvelle activité industrielle. Bordée par des boisements et des haies, elle est très discrète dans le paysage. De ce fait, l'implantation de tables photovoltaïques sur l'ensemble du site n'entraînera pas de mutation paysagère particulière à grande échelle mais aura une incidence sur la façon dont le site est perçu depuis les habitations proches, notamment celles situées le long de la route de Ganne.

13



Figure 27 : Vue sur l'ancienne piste de l'aérodrome depuis le sud de la ZIP (© ATER Environnement, 2022)

14



Figure 28 : Vue sur l'entrée du site depuis la route limitrophe au nord (© ATER Environnement, 2022)

15



Figure 29 : Vue sur la ZIP depuis l'entrée du site (© ATER Environnement, 2022)

16



Figure 30 : Vue sur le sud-ouest du site entre piste et bassins de rétention (© ATER Environnement, 2022)

17



Figure 31 : Vue sur les quatre bassins de rétention d'eau au centre du site (© ATER Environnement, 2022)

18



Figure 32 : Vue sur la partie nord de la ZIP depuis le talus (© ATER Environnement, 2022)

19



Figure 33 : Vue sur le centre du site depuis le talus (© ATER Environnement, 2022)

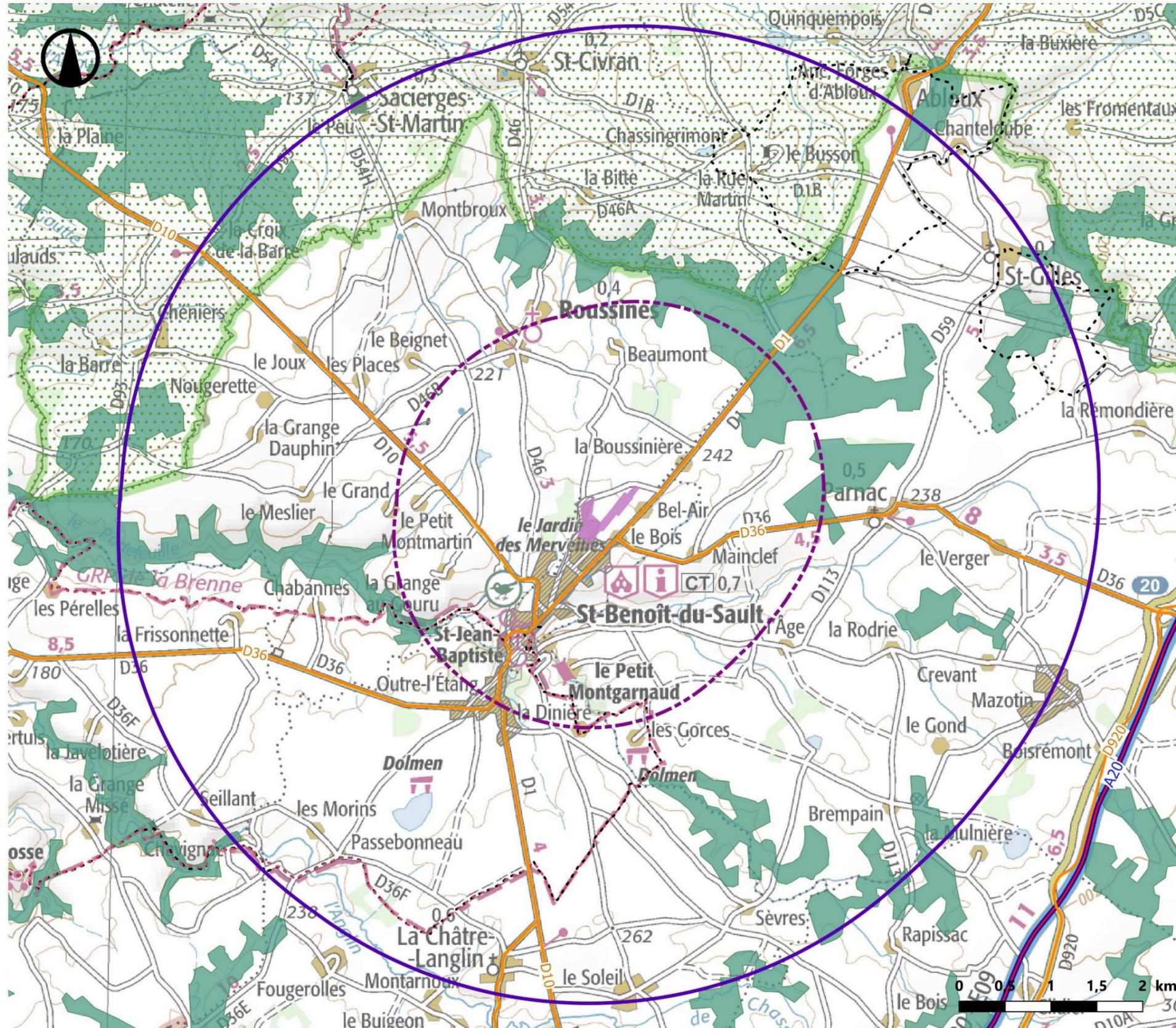
L'étude bibliographique et cartographique des aires d'étude révèle des sensibilités globalement nulles. La présence d'un contexte boisé important à l'échelle des aires d'étude ne permet la visibilité de la zone d'implantation potentielle que depuis ses abords immédiats. Bordée par des boisements et des haies, la zone d'implantation potentielle est globalement invisible dans le paysage. Seules quelques habitations proches auront une vue ouverte sur le site. L'installation de panneaux solaires n'engendrera toutefois pas de mutation particulière du paysage.

# Aire d'étude éloignée



Mars 2022

Sources : IGN 100®, CLC 2018, Route 500, Data.gouv, Copie et reproduction interdites



## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Principaux masques à la perception**
- Lieux de vie (villages et hameaux)
- Boisements principaux
- Axe de communication**
- Type autoroutier
- Liaison régionale
- Tourisme**
- Parc Naturel Régional de la Brenne
- GRP de la Brenne
- Randonnée locale

Carte 22 : Enjeux de l'aire d'étude éloignée

Projet de parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault (36)  
Permis de construire

## 3 - 2 SENSIBILITE PAYSAGERE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

### 3 - 2a Sensibilité des lieux de vie

Quatre lieux de vie principaux sont présents dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de villages au territoire communal étendu et à la faible population. Ils se composent d'un centre-bourg principal, marqué par la présence d'une église, et de plusieurs hameaux aux alentours. C'est le cas de Saint-Civran, au nord, accompagné des hameaux la Bitte, Chassingrimont ou encore le Busson (132 hab), de St-Gilles au nord-est (100 hab), accompagnés des lieux-dits Chanteloube et Abloux (hors périmètre), de Parnac à l'est (539 hab), complété par les hameaux de Mazotin, la Rodrie ou encore le Verger et enfin La Châtre-Langlin (504 hab) au sud, et ses hameaux Passebonneau, Sèvre ou le Soleil. Une petite dizaine de lieux-dits situés sur le territoire communal de Chaillac complètent ces lieux de vie à l'ouest. **L'enjeu est modéré.**

Que ce soit Saint-Civran, Parnac ou La Châtre-Langlin, ces trois lieux de vie s'installent le long d'une vallée ; respectivement l'Abloux, le Portefeuille et l'Anglin. L'épaisse ripisylve et le relief qui accompagnent ces cours d'eau conditionnent la visibilité et ne permettent que des vues courtes. De plus, le développement de chacun de ces bourgs s'est fait sur le versant de la vallée opposé au projet de Saint-Benoît-du-Sault limitant d'autant plus la possibilité d'une visibilité vers la zone d'implantation potentielle. Seules les sorties desservant le plateau pourraient donner vue sur la zone d'étude mais le regard vient rapidement heurter les nombreuses lignes boisées qui rythment le paysage en l'arrière-plan. De ce fait, **aucune sensibilité n'est relevée pour chacun de ces trois lieux de vie principaux.**

Il en est de même pour Saint-Gilles et les hameaux présents. Même si ces derniers s'installent sur le plateau, les nombreux motifs bocagers et arborés qui caractérisent le Boischaut Méridional, façonnent un paysage globalement semi-ouvert où les lignes boisées ferment l'horizon. Aussi, aucune visibilité en direction de la zone d'implantation potentielle n'est recensée depuis ces lieux de vie. **Leur sensibilité est nulle.**

20



Figure 34 : Saint-Civran depuis l'accès sud-est sur la D1B, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

21



Figure 35 : Depuis la sortie sud de Saint-Civran sur la D46 (© ATER Environnement, 2022)

22



Figure 36 : Depuis le centre de Saint-Gilles (© ATER Environnement, 2022)

23



Figure 37 : Vue sur Parnac depuis l'entrée est (© ATER Environnement, 2022)

24

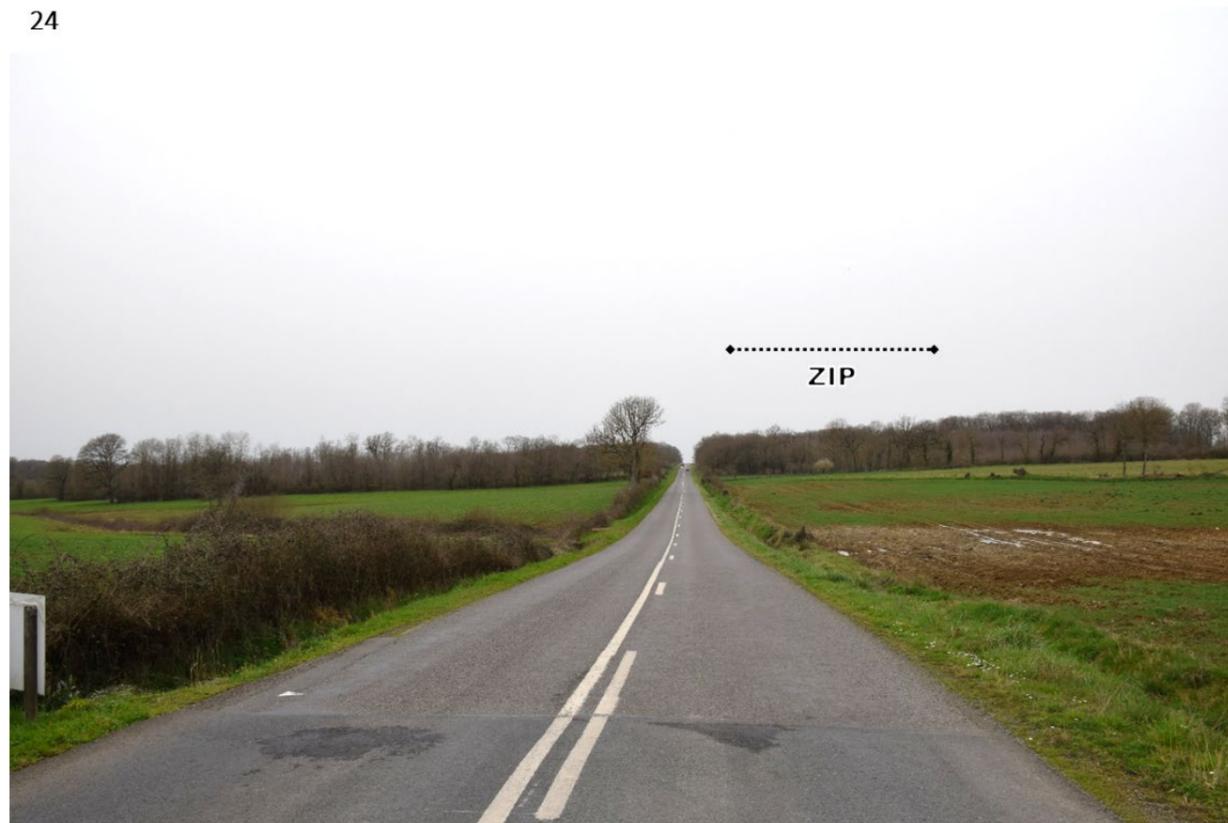


Figure 38 : Vue depuis la sortie ouest de Parnac depuis la D36 (© ATER Environnement, 2022)

25



Figure 39 : Depuis La Châtre-Langlin vers la sortie nord sur la D1 (© ATER Environnement, 2022)

26

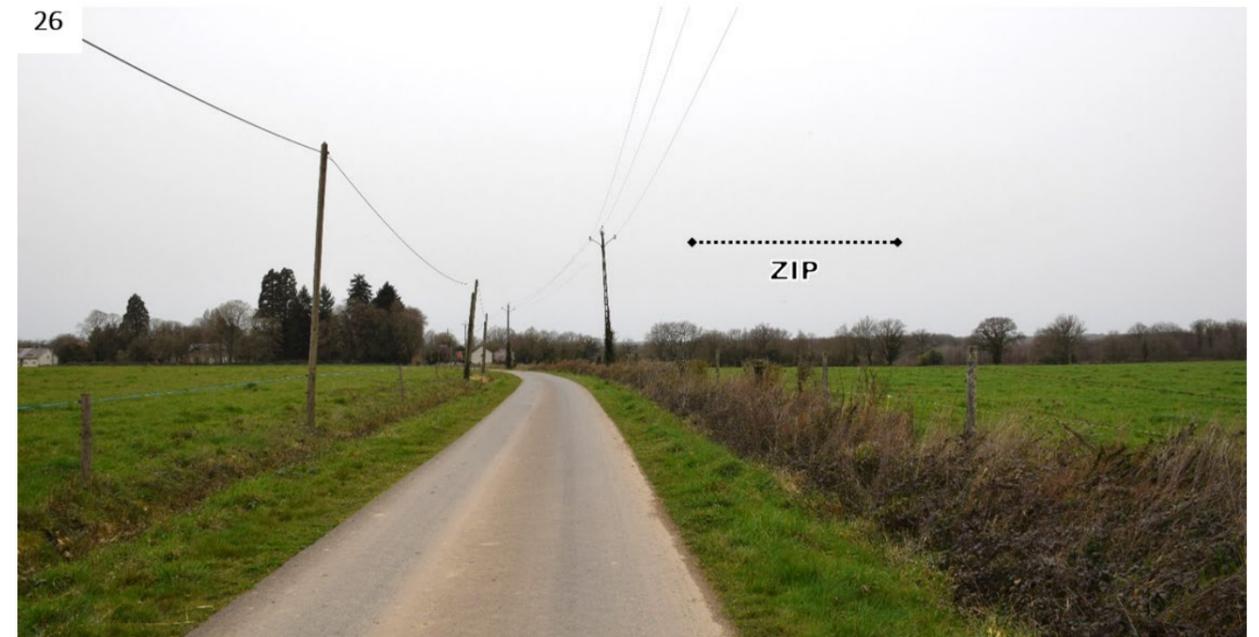


Figure 40 : Depuis la sortie ouest de Mazotin (© ATER Environnement, 2022)

27



Figure 41 : Vue sur le hameau les Places le long de la D10 au nord-ouest du projet, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

28



Figure 42 : Vue sur le hameau Sèvres au sud-est du projet, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

St-Civran, Parnac et La Châtre-Langlin, lieux de vie principaux de cette aire d'étude, ne présentent pas de sensibilité au regard du projet du fait de leur position en creux de vallée. Les lieux-dits, installés quant à eux sur le plateau tel que Saint-Gilles, sont également exemptés de toute sensibilité car protégés des vues sur le projet par la régularité de la trame bocagère et des motifs boisés présents.

### 3 - 2a Sensibilité des axes de communication

Trois axes principaux desservent l'aire d'étude éloignée : les D36, D1 et D10. Le reste du réseau viaire étant composé de petites départementales et dessertes locales. **L'enjeu est modéré.**

A l'image des lieux de vie, la perception visuelle de la zone d'implantation potentielle est très largement conditionnée par les composantes paysagères et notamment par la trame bocagère, dense et régulière, qui habille le plateau du Boischaut Méridional mais également par les épaisses ripisylves et qui accompagnent les vallées.

La D36 traverse l'aire d'étude éloignée d'ouest en est en suivant la vallée du Portefeuille. A l'ouest, la départementale longe le coteau sud de la vallée tandis qu'à l'est, après sa traversée au niveau de Saint-Benoît-du-Sault, la D36 suit la vallée du Portefeuille depuis son coteau nord. Que ce soit à l'ouest comme à l'est, l'axe traverse de nombreuses clairières agricoles, cloisonnées par des haies d'arbres ou des lambeaux boisés résiduels. Les ouvertures visuelles sont alors rythmées par ces arrière-plans boisés qui n'autorisent pas de visibilité sur la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité est nulle.**

Les D1 traverse le périmètre éloigné du nord-est au sud en passant également par Saint-Benoît-du-Sault. Au nord, le regard vient rapidement heurter le Bois de Chinan empêchant toute visibilité sur la zone d'implantation potentielle. La partie sud longe de nombreuses clairières bocagères réduisant la visibilité aux premiers-plans. Aucune vue sur la zone d'étude n'est recensée. **La sensibilité est nulle.**

De la même manière, la D10 qui traverse le nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, ne présente pas non plus de sensibilité vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Les nombreuses haies qui la bordent ferment le paysage. Lorsque le linéaire bocager s'interrompt, le paysage ne s'ouvre que partiellement et le regard se heurte rapidement à un arrière-plan fermé par la végétation. **La sensibilité est nulle.**

Sillonnant le plateau bocager du Boischaut Méridional, le reste du réseau viaire présente des caractéristiques similaires aux axes précédents et est exempté de toute sensibilité au regard du projet de centrale solaire de Saint-Benoît-du-Sault.

1



Figure 43 : Depuis la D36 à l'ouest d'Outre-l'Etang (© ATER Environnement, 2022)

29



Figure 44 : Depuis la D36 au sud-est de Parnac (© ATER Environnement, 2022)

30



Figure 45 : Depuis la D1 au sud de Saint-Benoît-du-Sault (© ATER Environnement, 2022)

31

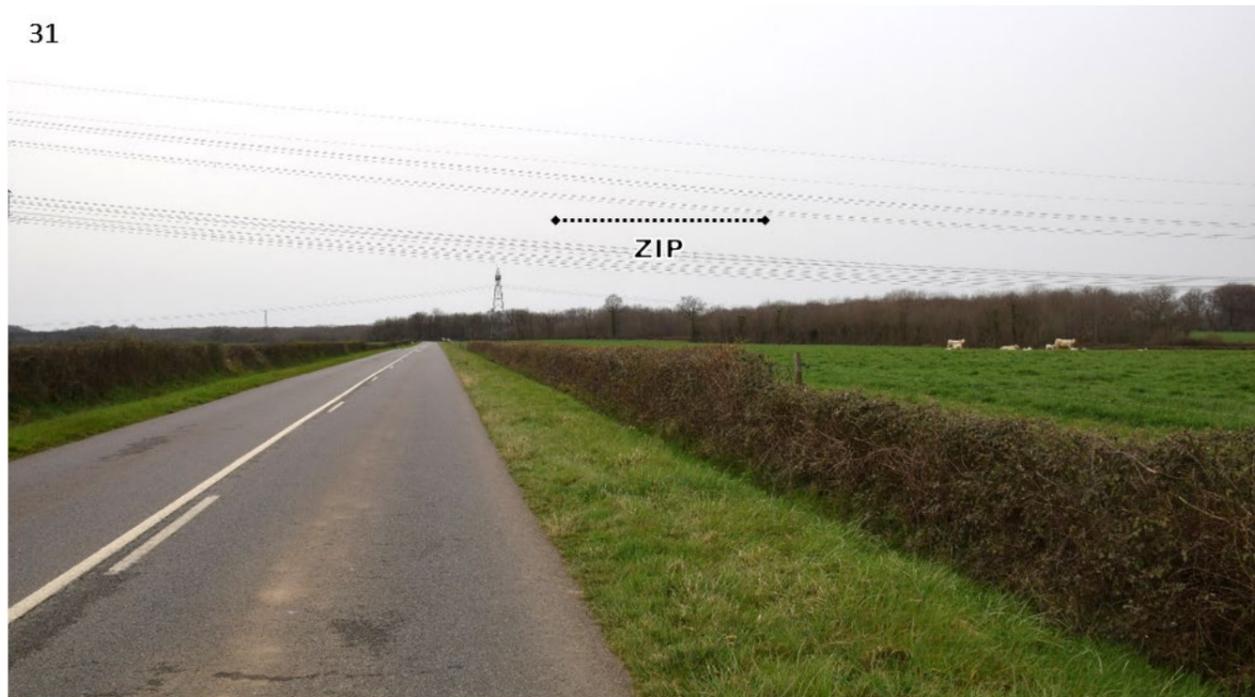


Figure 46 : Depuis la D1 au sud d'Abloux (© ATER Environnement, 2022)

La régularité et la densité de la trame boisée du plateau génèrent de nombreux masques à la perception et protègent les axes de toute visibilité sur la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est globalement nulle.

65

27



Figure 47 : Depuis la D10 au niveau du lieu-dit les Places (© ATER Environnement, 2022)

### 3 - 2a Sensibilité des sites touristiques

Quelques circuits touristiques parcourent l'aire d'étude éloignée. Parmi eux, le sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne qui forme une bouche sur la partie sud du périmètre d'étude. S'ajoutent à celui-ci quelques sentiers de randonnée locale tels que les sentiers des *Petites balades de Saint-Gilles*, *Les plus beaux chemins d'Abloux* au nord ou encore le *Bocage du Val d'Anglin* au sud. Le nord de l'aire d'étude éloignée fait partie du périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de la Brenne. Les sentiers locaux cités précédemment participent à sa découverte touristique. **L'enjeu lié aux sites touristiques est fort.**

D'une manière générale, les circuits de randonnée qui sillonnent l'aire d'étude éloignée ne présentent pas de sensibilité au regard du projet de parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault, les interactions visuelles entre celle-ci et les circuits étant bloquées par les multiples motifs bocagers qui composent le paysage. Au sud, le GRP de la Brenne parcourt le plateau bocager avant de longer la vallée du Portefeuille à l'ouest. Si des ouvertures ponctuelles du paysage sont offertes par la présence de clairières bocagères, le paysage n'est que partiellement ouvert et l'horizon rapidement fermé par un arrière-plan boisé. De la même manière, parcourant un paysage homogène, les sentiers locaux profitent également de l'intimité des nombreux écrans arborés tout au long de leur parcours. **La sensibilité est nulle.**

« Zone humide d'importance internationale, la Brenne est l'une des plus grandes zones continentales françaises de ce type avec 3000 étangs. Ses sols pauvres argilo-gréseux, expliquent la création des étangs (tous artificiels) et l'importance de l'élevage sur des terres peu propices aux cultures.

Ces étangs sont traditionnellement utilisés pour la pisciculture : 2 000 tonnes de poissons sont pêchées chaque année entre octobre et mars. Parmi les produits de ce terroir, on peut savourer la carpe, le Pouligny-Saint-Pierre (un des rares fromages de chèvre bénéficiant d'une Appellation d'Origine Contrôlée). » (Source Parc naturel de Brenne)

Composé de régions naturelles variées, le Parc naturel régional de la Brenne connaît au sud, avec les rivières de l'Anglin et de la Creuse, un paysage vallonné et boisé où se mêlent bocages et cultures. Ces multiples et divers masques paysagers n'autorisent aucune vue en direction du projet de Saint-Benoît-du-Sault tel que l'illustrent les photographies depuis les sentiers *Petites balades de Saint-Gilles* et *Les plus beaux chemins d'Abloux* qui traversent le PNR de la Brenne.

32



Figure 48 : Le GRP de la Brenne au sud de La Châtre-Langlin lors de la traversée de la D1 (© ATER Environnement, 2022)

33



Figure 49 : Le GRP de la Brenne au sud du hameau l'Epinat (© ATER Environnement, 2022)

34



Figure 50 : Le GRP de la Brenne à hauteur du hameau Chabannes (© ATER Environnement, 2022)

36



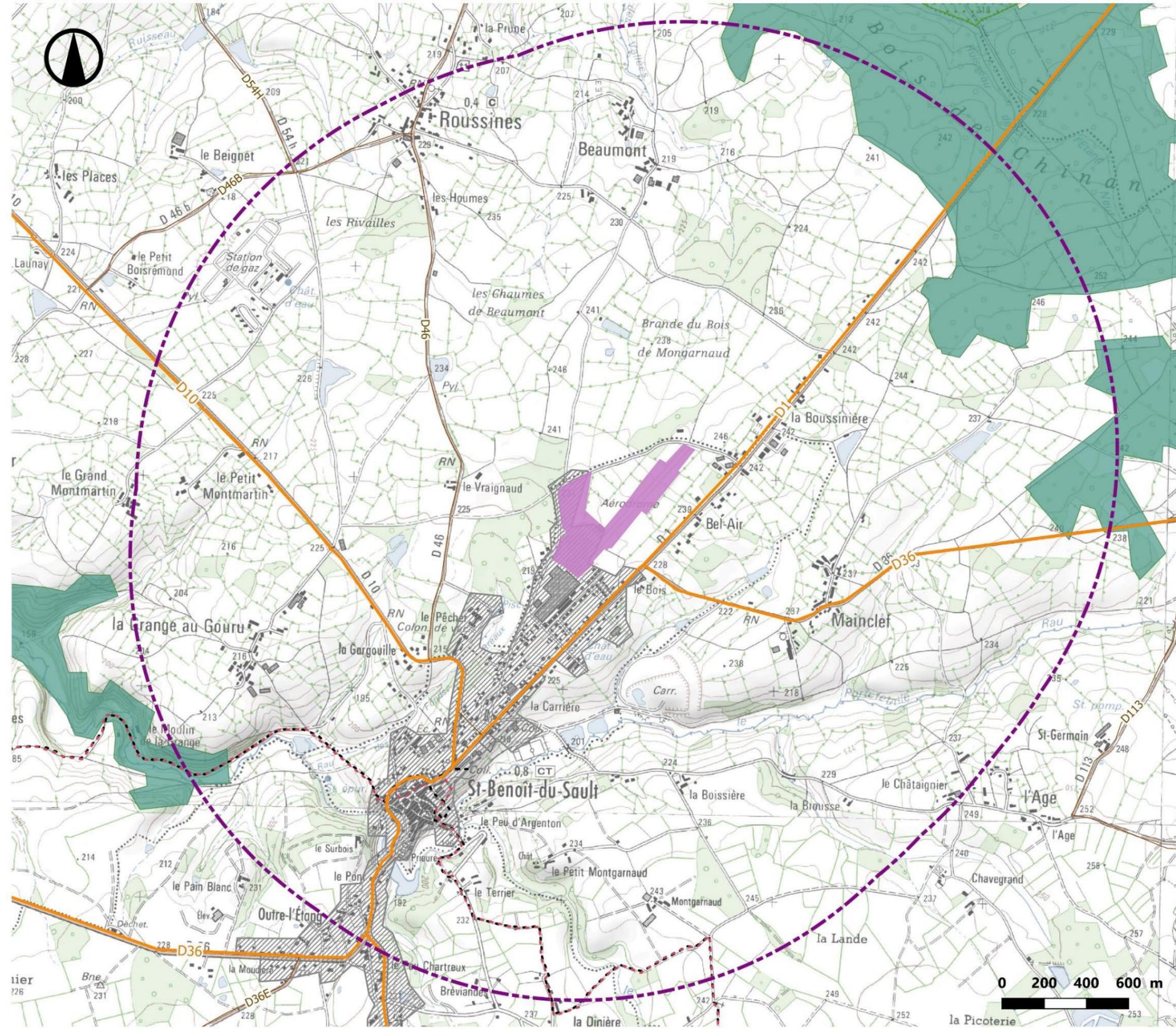
Figure 52 : Le sentier local Petites balades de Saint-Gilles au sud de Saint-Gilles (© ATER Environnement, 2022)

35



Figure 51 : Le sentier local Les plus beaux chemins d'Abloux à l'ouest de St-Gilles, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

Aucun des circuits touristiques présents dans l'aire d'étude éloignée ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet solaire de Saint-Benoît-du-Sault du fait de l'importance de la trame à la fois bocagère et boisée qui compose le plateau du Boischaut Méridional.



# Aire d'étude rapprochée



Mars 2022

Sources : IGN 25®, CLC 2018, Route 500, Data.gouv, Copie et reproduction interdites

## Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude**
- Aire d'étude rapprochée
- Principaux masques visuels**
- Lieux de vie (villages et hameaux)
- Boisements principaux
- haies et petits boisements
- Axes de communication**
- Liaison régionale
- Liaison locale
- Tourisme**
- GRP de la Brenne
- Randonnée locale

Carte 23 : Carte des enjeux de l'aire d'étude rapprochée  
 Projet de parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault (36)  
 Permis de construire

## 3 - 3 SENSIBILITE PAYSAGERES DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

### 3 - 3a Sensibilités des lieux de vie

Les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée se répartissent en deux villages, Saint-Benoît-du-Sault (576 hab) et Roussines (361 hab) complétés par une dizaine de hameaux tels que Beaumont, Mainclef ou encore la Grange au Gouru. Malgré la faible population présente au sein de ce périmètre d'étude, le village de Saint-Benoît-du-Sault, ancienne cité médiévale, est classée parmi les « Plus beaux villages de France ». Ainsi, les lieux de vie représentent un **enjeu est modéré à fort**.

Installé sur un rocher granitique en surplomb de la rivière du Portefeuille, Saint-Benoît-du-Sault, ancienne cité médiévale habitée par les moines bénédictins tourne le dos au projet de centrale solaire éponyme. En effet, le village historique s'installe en escalier sur le versant nord de la vallée du Portefeuille et les habitations s'ouvrent sur la vallée creusée. Aucune visibilité en direction de la zone d'étude n'est possible, bloquée par la densité de la trame bâtie.

Le village s'est plus récemment étendu sur le plateau, le long de la D1 où la trame urbaine se compose en grande majorité de lotissements et de bâtiments commerciaux. Toutefois, seules les habitations situées à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle, donneront vue sur celle-ci. Il s'agit des habitations situées au sud du site, entre l'usine SITRAM et la D1, route principale du village, ainsi que celles situées au nord de l'usine, le long de la route de la Ganne qui longe la zone d'étude. En effet, certaines bâtisses font face au projet et plus particulièrement celles situées le long de la rue de Ganne, au niveau de l'entrée du site dont la vue est ouverte sur l'intégralité de ce dernier.

Au sud, seules quelques habitations en lisière de lotissement sont concernées par la visibilité du projet. Situées en léger contre-bas de ce dernier et séparées de celui-ci par un talus enherbé, les vues sur le projet solaire seront tronquées. De plus, une haie d'arbres clairsemée marque la limite sud du site et permet de filtrer les vues.

**La sensibilité de ses habitations est forte à très forte.**

Le reste des lieux de vie, qu'il s'agisse de Roussines ou des différents hameaux présents dans l'aire d'étude rapprochée, ne présente pas de sensibilité au regard du projet de Saint-Benoît-du-Sault. En effet, à l'image de l'aire d'étude éloignée, la régularité de la trame bocagère et des motifs boisés n'autorise pas de visibilité lointaine en direction de la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité des lieux de vie est donc majoritairement nulle et localement forte à très forte à proximité immédiate du site.**

37



Figure 53 : Saint-Benoît-du-Sault vu depuis la cathédrale, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

38



Figure 54 : Vue sur Saint-Benoît-du-Sault (© ATER Environnement, 2022)

39



Figure 55 : Vue depuis les lotissements qui jouxtent la ZIP au sud (© ATER Environnement, 2022)



Figure 56 : Vue depuis l'entrée nord-est de Saint-Benoît-du-Sault à l'intersection avec la D36 (© ATER Environnement, 2022)

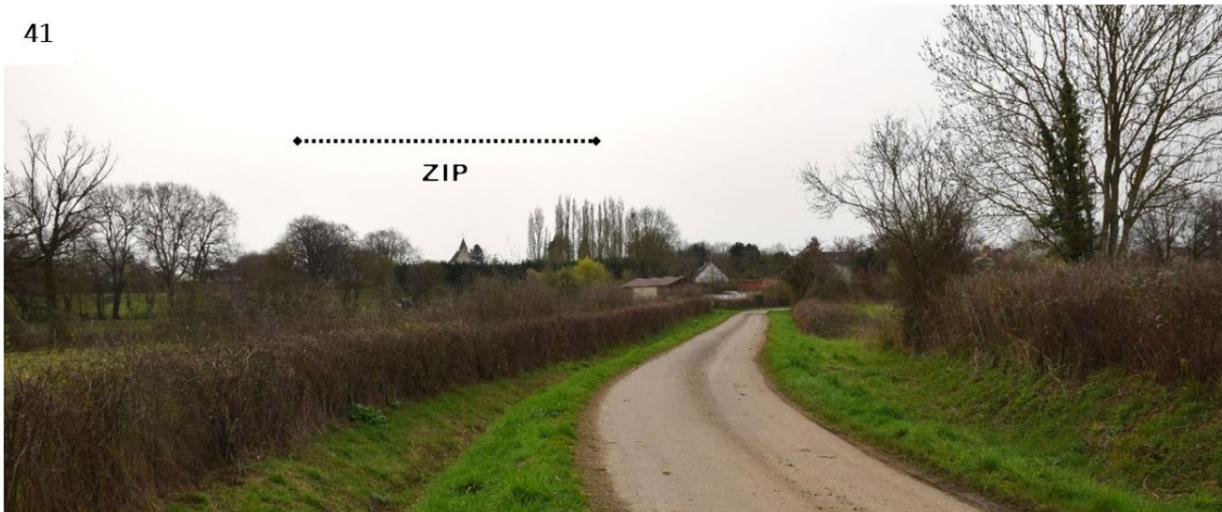


Figure 57 : Vue sur Roussines depuis l'entrée nord-ouest (© ATER Environnement, 2022)



Figure 58 : Vue depuis la sortie sud de Roussines sur la D46 (© ATER Environnement, 2022)



Figure 59 : Vue sur le hameau Beaumont, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)



Figure 60 : Vue depuis le hameau Mainclef, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

Etant située en périphérie nord-est de Saint-Benoît-du-Sault, entre boisements et haies, la zone d'implantation potentielle n'est globalement pas visible dans le paysage. Quand la trame bocagère et les nombreux boisements ferment les vues depuis Roussines et les hameaux présents, le relief de la vallée du Portefeuille, sa ripisylve et la densité du bâti n'autorisent pas de relations visuelles entre le projet et le village historique de Saint-Benoît-du-Sault. Seules quelques habitations les plus proches sont sensibles.

### 3 - 3b Sensibilités des axes de communication

Une dizaine d'axes de communication traversent l'aire d'étude rapprochée et seules les D1, D10 et D36 représentent des liaisons départementales. Le reste du réseau viaire se compose de routes communales et dessertes locales. **L'enjeu est faible à modéré.**

A l'image des lieux de vie, le couvert bocager et arboré qui compose le plateau du Boischaud Méridional conditionne la visibilité. L'horizon est rapidement fermé par la végétation et aucune vue lointaine n'est possible. Depuis le nord, la zone d'implantation potentielle est située à l'arrière d'une série de boisement qui occultent toute visibilités entre les axes et celle-ci. Pour les autres axes qui parcourent l'aire d'étude, la régularité de la trame bocagère façonnent une succession d'écran visuels qui ne permettant pas d'entrevoir la zone d'étude, même pour ceux les plus proches. La D36, par exemple, fait face au projet depuis les hauteurs du versant sud de la vallée du Portefeuille. La faible distance et les conditions topographiques pourraient annoncer des vues sur la zone d'implantation potentielle mais la dense ripisylve de la vallée et les haies qui cernent la route n'autorisent aucune percée visuelle vers le projet de Saint-Benoît-du-Sault.

La D1 passe à quelques dizaines de mètre au sud de la zone d'implantation potentielle mais aucune visibilité sur cette dernière n'est recensée, le regard étant bloqué par les haies, maisons et boisements qui accompagnent l'axe.

Seule la route de La Ganne offre d'importantes visibilités sur la zone d'implantation potentielle étant donné qu'elle longe une grande partie du site. En effet, l'axe permet de desservir l'usine SITRAM et contourne l'ancien aérodrome par le nord pour rejoindre la D1 au nord-est de Saint-Benoît-du-Sault. Aussi, une visibilité directe du projet est attendue sur une grande partie de cet axe. Au nord-est, juste avant de rejoindre la D1, la visibilité du site est filtrée par les parcelles bocagères.

**La sensibilité globale des axes de communication est nulle avec une sensibilité localisée très forte depuis la route de la Ganne qui longe la zone d'implantation potentielle.**

45



Figure 61 : Depuis la D1 au niveau du hameau la Boussinières (© ATER Environnement, 2022)

46



Figure 62 : Depuis la D1 au niveau de l'entrée nord-est de Saint-Benoît-du-Sault (© ATER Environnement, 2022)

48



Figure 64 : Depuis la D10 au niveau de l'entrée nord de Saint-Benoît-Du-Sault (© ATER Environnement, 2022)

49



Figure 65 : Depuis la D10 au sud du hameau Le Petit Montmartin (© ATER Environnement, 2022)

47



Figure 63 : Depuis la D1 en sortie sud de Saint-Benoît-du-Sault (© ATER Environnement, 2022)

50



Figure 66 : Depuis la D46 à l'ouest de la ZIP (© ATER Environnement, 2022)

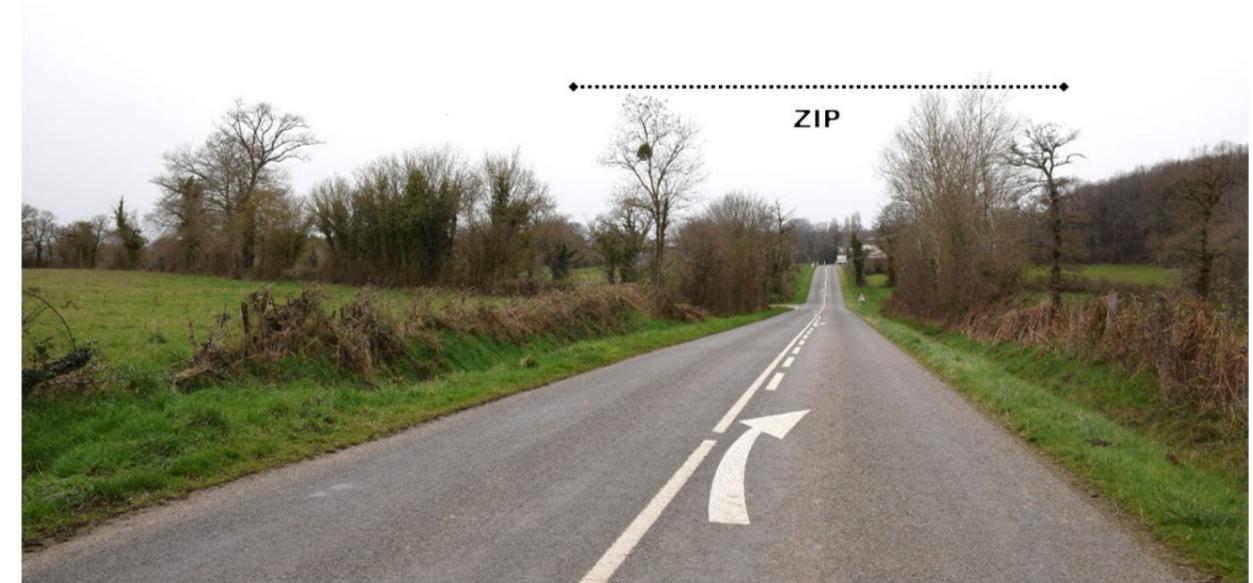


Figure 68 : Depuis la D36 entre Mainclef et Saint-Benoît-du-Sault (© ATER Environnement, 2022)

51



Figure 67 : Depuis la D46 au nord du hameau le Vraignaud (© ATER Environnement, 2022)

53

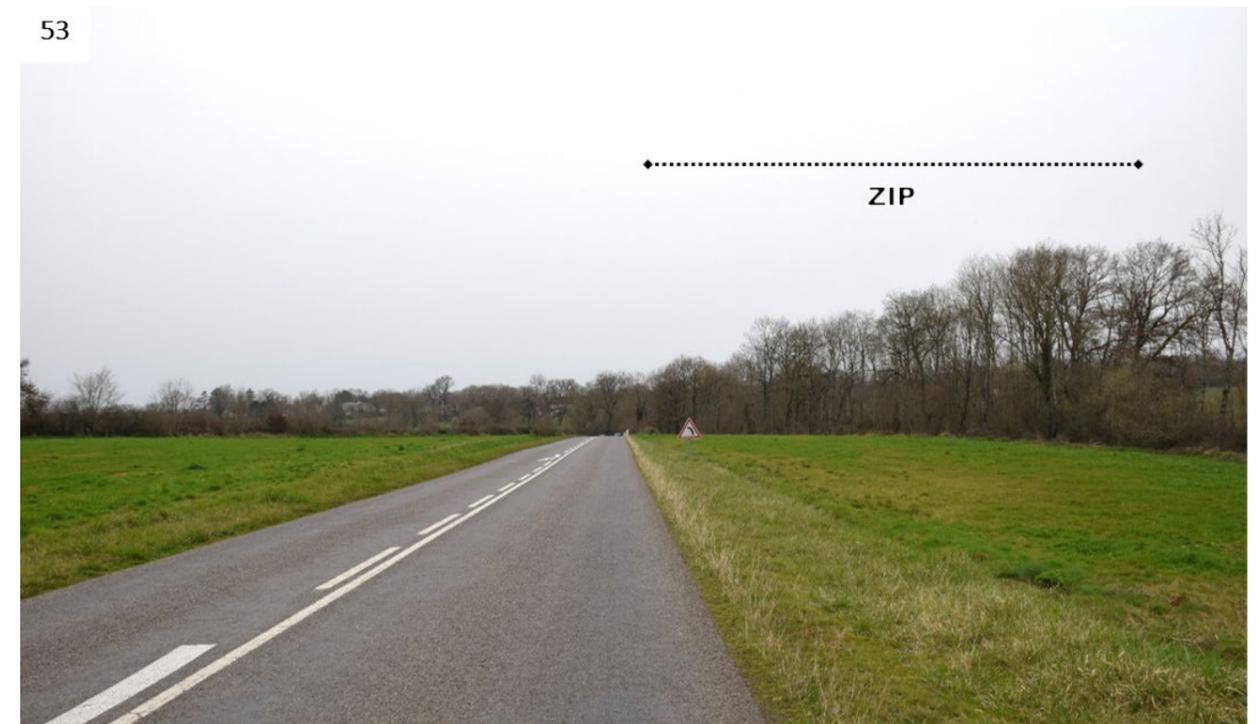


Figure 69 : Depuis la D36 à l'est de Mainclef (© ATER Environnement, 2022)

54



Figure 70 : Depuis la route entre Roussines et la D1, au sud de Beaumont (© ATER Environnement, 2022)



Figure 72 : Depuis la route entre Roussines et la D1, au sud de Beaumont (© ATER Environnement, 2022)

54



Figure 71 : Depuis la route entre Roussines et la D1, au sud de Beaumont (© ATER Environnement, 2022)

Le peu d'axes qui circulent dans l'aire d'étude rapprochée présente des sensibilités comparables aux lieux de vie, à savoir nulles. Les nombreux motifs arborés générés par les haies et les boisements qui composent le paysage du plateau du Boischaut Méridional n'autorisent aucune vue sur la zone d'implantation potentielle depuis les axes de communication. Seule la route de la Ganne, desserte locale, qui longe la zone d'implantation potentielle présente une très forte sensibilité.

### 3 - 3c Sensibilités des sites touristiques

Deux circuits touristiques parcourent l'aire d'étude rapprochée : le GRP de la Brenne et un sentier local (*Sentier du Bocage du Val d'Aglin*). S'ajoute à cela le village de Saint-Benoît-du-Sault, labélisé Plus Beaux Villages de France pour la qualité de son patrimoine architectural médiéval. Ce label lui permet un rayonnement touristique à l'échelle nationale. **L'enjeu lié au tourisme est donc très fort.**

Le circuit local *Le bocage du Val d'Aglin* et le GRP de la Brenne empruntent le même chemin au sein de l'aire d'étude rapprochée. Ils arrivent du sud, aux abords du hameau Montgarnaud, descendent dans la vallée du Portefeuille pour rejoindre Saint-Benoît-du-Sault qu'ils traversent. Ils quittent le village au nord-ouest en suivant le versant nord de la vallée du Portefeuille. Ces sentiers ne présentent pas de sensibilité particulière au regard du projet de parc photovoltaïque de Saint-Benoît-du-Sault étant donné la régularité des motifs arborés qui composent le paysage. Au sud, malgré une position topographique en hauteur, le bocage ferme l'horizon au premier ou au second plan. Au nord-ouest, la ripisylve et le relief de la vallée du Portefeuille ne permettent aucune vue lointaine. **Leur sensibilité est donc nulle.**

Le centre historique de Saint-Benoît-du-Sault ne présente pas non plus de sensibilité au regard du projet comme développé dans le chapitre relatif aux Lieux de vie. Seules quelques habitations de lotissements qui jouxtent la zone d'implantation potentielles présentent des sensibilités. Toutefois, ces habitations font partie de l'extension plus récente du village et aucune vue depuis le centre historique (qui présente un réel attrait touristique) n'est recensée en direction du projet.

**La sensibilité est donc nulle d'un point de vue touristique.**

56



Figure 73 : Depuis le GRP de la Brenne entre Saint-Benoît-du-Sault et La Grange au Goureu, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

57



Figure 74 : Depuis le GRP de la Brenne au sud de Saint-Benoît-du-Sault, hors ZIP (© ATER Environnement, 2022)

La sensibilité des deux circuits touristiques recensés dans l'aire d'étude rapprochée est nulle puisqu'ils traversent des paysages fermés ou semi-fermés par la présence de multiples écrans végétaux qui empêchent la visibilité de la zone d'étude. Le village historique et médiéval de Saint-Benoît-du-Sault qui fait son attractivité touristique est également exempté de toute visibilité sur le projet.